

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE
COMMUNE DE LA JONCHERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 26/06/2024
Reçu en préfecture le 26/06/2024
Publié le
ID : 085-218501161-20240624-2024_06_01-DE

Délibération 2024-06-01

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre juin à 20h, le conseil municipal de la commune de LA JONCHERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc BOUILLAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 18/06/2024

Étaient présents : Mesdames Ghislaine MAURIT, Virginie MONNEREAU, Michelle DELETANG, Messieurs Marc BOUILLAUD, Jimmy BARBARIT, Joël RAFIN, Kévin GENTREAU, Dominique BERNARD et Jérôme MALADRY.

Absents excusés : Madame Odile SINGUIN, ayant donné procuration à Madame Michelle DELETANG.
Monsieur Manuel ROBLIN.

Monsieur Dominique BERNARD a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9
Nombre de votants : 9

PRIX DE VENTE DES SIX LOTS DU LOTISSEMENT LA FRÊNAIE

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir fixer les prix de vente des 6 lots du lotissement la Frênaie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de fixer les prix de vente comme suit :

LOT 1 : 410 m² : 34 850 €

LOT 2 : 420 m² : 35 700 €

LOT 3 : 410 m² : 34 850 €

LOT 4 : 445 m² : 40 050 €

LOT 5 : 354 m² : 31 860 €

LOT 6 : 330 m² : 29 700 €

Ces 3 lots bénéficient d'un mur de clôture côté salle des Glycines

Ces prix s'entendent hors frais d'acte.

Les conditions d'attribution des lots seront présentées ultérieurement dans un règlement.

- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 26/06/2024 et de la publication le 26/06/2024.
A La Jonchère, le 26/06/2024
Le Maire,



En Mairie, le 26 juin 2024

Le Maire,

Le Maire,



Marc BOUILLAUD

DCE VRD - PLAN DES TRAVAUX

Commune de LA JONCHERE

Rue du Calvaire - Cadastre section ZD n°150 et 151

Lotissement Communal "LA FRENAIE"



SELARL THOUZEAU-LEGAL
THOUZEAU Vincent, Géomètre-Expert
120, Rue Richard Coeur de Lion
85440 TALMONT SAINT HILAIRE
Tél: 02.51.90.62.71
Email: talmont@geometre.com

Date : 11 Janvier 2024

Modif. : v2 16/04/2024

Mise à jour :

Référence : T22103

Planimétrie RGF 93 - OC47

ECHELLE : 1 / 500



C&S PAYSAGE
Dimitris MOUNIERON, Architecte-Paysagiste
4, Rue Beaujour
85100 LES SABLES D'OLONNE
Tél: 06.72.71.33.01
Email: b.mounieron.paysage@orange.fr

- Y=6147.000

Envoyé en préfecture le 26/08/2024

Reçu en préfecture le 26/08/2024

Publié le

ID : 065-218501161-20240624-2024_06_01-DE



LEGENDE

- Mur et signe d'appartenance
- Bâti
- Clôture
- Bord de chaussée sans bordure
- Bordure haute T1
- Bordure caniveau CC1
- Limite de division
- Bord de haie
- Arbre feuillus et résineux
- Telus
- Regards non identifiés
- Regards et réseau EP
- Grilles EP
- Regard AEP et BAC
- Luminaire
- Chambre et poteau télécom
- Coffret et poteau électrique
- Borne O.G.E. existante
- Borne O.G.E. nouvelle
- Repère géomètre
- Cote altimétrique
- Cote planimétrique
- Désignation cadastrale
- Application cadastrale non définie contradictoirement - Tracé figuratif

Y=6147.000

- ### TRAVAUX VRD
- Panneaux de signalisation
 - Poteau incendie
 - Coffret ELEC et réseau schématique
 - Regard TELECOM et réseau schématique
 - Regard AEP et réseau schématique
 - Candélabre
 - Rupture et sens de pente de la chaussée
 - Grilles et buse Ø 200 PVC CR8
 - Branchements EP Ø 160 PVC CR8
 - Regard EP et buse Ø 300 PVC CR8
 - Caniveau en pavés (largeur 0.6m)
 - Chaînage pavés triple (largeur 0.3m)
 - Chaînage pavés simple (largeur 0.1m)
 - Bordurettes "PS" au niveau du sol
 - Bordurettes "T1" haute
 - Bordure parpaings ou CS1
 - Bordure CS1
 - Bordure de type CC1
 - Mur parpaing enduit 1.80m
 - Chaussée litière enrobé noir
 - Parking en green-blocks engazonnés
 - Engazonnement rustique
 - Massifs vivaces et arbustes bas sur palette
 - Sentier terre-pierre largeur 1.50m
 - Arbre tige champêtre avec tuteur
 - Haie champêtre arbustive sur palette
 - Altitude projet de voisin

Création d'un mur parpaing + enduit des 2 côtés ou clôture parreaux rigides avec soutassement béton - H.1.80m - 52cm

Y=6146.850

Y=6146.850

Nota 1 : Limites périmétriques suivant le dossier foncier ref. 12558 dressé par la SCP SIAUDEAU-BOURGOIN de Luçon.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE
COMMUNE DE LA JONCHERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 03/10/2024
Reçu en préfecture le 03/10/2024
Publié le
ID : 085-218501161-20240930-2024_09_02-DE

Délibération 2024-09-02

L'an deux mil vingt-quatre, le trente septembre à 20h, le conseil municipal de la commune de LA JONCHERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc BOUILLAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 23/09/2024

Étaient présents : Mesdames Ghislaine MAURIT, Virginie MONNEREAU, Odile SINQUIN, Messieurs Marc BOUILLAUD, Jimmy BARBARIT, Joël RAFIN et Kévin GENTREAU.

Absents excusés : Madame Michèle DELETANG, ayant donné pouvoir à Madame Odile SINQUIN.

Monsieur Jérôme MALADRY, ayant donné pouvoir à Madame Virginie MONNEREAU.

Monsieur Manuel ROBLIN.

Absents : Monsieur Dominique BERNARD.

Madame Odile SINQUIN a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 7
Nombre de votants : 9

**CRITERES D'ATTRIBUTION DES PARCELLES
DU LOTISSEMENT LA FRENAIE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a délibéré le 24 juin dernier pour fixer les prix de vente des 6 lots du lotissement la Frênaie.

Il convient maintenant de définir les critères d'attribution des parcelles du lotissement la Frênaie.

Monsieur le Maire propose les critères suivants :

-La commune entend favoriser l'accès à la résidence principale.

-A cet effet, seules les personnes physiques souhaitant construire une résidence principale d'un seul logement seront admissibles pour candidater sur les 6 lots.

-Chaque candidat ne pourra postuler qu'à l'acquisition d'un seul lot.

-Les candidats intéressés par l'acquisition d'un lot pourront venir retirer un dossier de candidature en mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE

- **DE VALIDER** les critères d'attribution définis ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes de vente ainsi que toutes les pièces nécessaires pour la vente des lots du lotissement la Frênaie.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le 31/10/24
et de la publication le 11/10/24
A La Jonchère, le 11/10/24

Le Maire,



En Mairie, le 01/10/2024

Le Maire,

Le Maire,

